

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

19/01/2010

N° E10000006 /78

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 15/01/10, la lettre par laquelle la Commune de HOUILLES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification du plan d'occupation des sols de la commune de Houilles ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

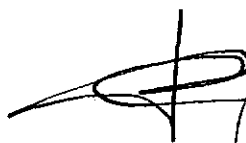

ARTICLE 1 : Monsieur Alain MERCIER, Ingénieur Agronome, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Commune de HOUILLES et à Monsieur Alain MERCIER.

Fait à Versailles, le 19/01/2010

Le Président,


Benoît RIVAUX


Pour le Greffier en Chef
Le Greffier Adjoint



Annie WAWRZYNIAK